

Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat lors de la discussion du budget de l'enseignement supérieur au Sénat Il a tout d'abord noté le « réel effort que représente ce budget, avec la création de 3500 postes dans les Universités, l'augmentation de 7,8 % des crédits de fonctionnement, une revalorisation de 7 % des bourses, qui concernent aujourd'hui 30 % des étudiants ; en cinq ans les crédits de l'enseignement supérieur auront augmenté de 20 %, soit beaucoup plus que le nombre des étudiants. »

Il a ensuite centré son intervention sur la « nécessaire augmentation de l'encadrement des étudiants dans les premiers cycles des Universités » : « chacun sait que notre enseignement supérieur comprend deux circuits : d'une part les classes préparatoires aux grandes écoles, les filières spécialisées comme les IUT et les BTS qui sont contingentées et bénéficient d'un bon taux d'encadrement ; et d'autre part, les premiers cycles des Universités, qui accueillent le plus grand nombre des étudiants et sont beaucoup moins bien encadrés. La volonté de combattre l'échec au cours du premier cycle doit conduire à améliorer ce taux d'encadrement. C'est une question de justice. Ce budget va dans ce sens. Je souhaite qu'au delà, l'enseignement supérieur bénéficie d'une programmation pluriannuelle, afin d'éviter les « coups d'accordéon ». C'est également important pour les jeunes chercheurs et enseignants chercheurs. »

M. Jean-Pierre SUEUR a enfin interrogé le ministre Jack LANG sur une plus large autonomie de gestion des Universités dans le cadre du service public, sur le développement de la formation continue à l'Université et sur la publication des décrets d'application de la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.